

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Date: 16/10/2017

Revision date: -

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification du mélange et de la société

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : LA CROIX EAU DE JAVEL – 3.6% Chlore actif  
Code du produit : B02929270002  
Autres moyens d'identification : Liquide

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Principale catégorie d'utilisation : Produit de grande consommation  
Utilisation de la substance/préparation : Agent de blanchiment, de nettoyage et de désinfection

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Colgate Palmolive Services  
9-11 rue du Débarcadère  
92700 Colombes - FRANCE  
T +33 1 47.68.60.00  
[colgate\\_sds@colpal.com](mailto:colgate_sds@colpal.com)

#### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Colgate Palmolive Services : +33 (0)1 4768 6000  
Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS/FRANCE) : 01.45.42.59.59  
Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC France : +33 (0)9 7518 1407

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification du mélange

##### Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 : H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
Irritation cutanée, Catégorie 2 : H315 : Provoque une irritation cutanée.  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 : H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 : H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

##### Etiquetage conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement : Danger  
Substance dangereuse : Sodium Hypochlorite, Sodium Hydroxide  
Mentions de danger : H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence : P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

16/10/2017

FR (Français)

1/9

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P501 : Eliminer l'emballage vide selon les prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.

Etiquetage supplémentaire : EUH206 : Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Concentration (% poids/poids)	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Hypochlorite de Sodium	(Numéro CAS) 7681-52-9 (Numéro CE) 231-668-3 (Numéro INDEX) 017-011-00-1 (Numéro REACH) 01-2119488154-34	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 EUH031
Hydroxyde de Sodium	(Numéro CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro INDEX) 011-002-00-6 (Numéro REACH) 01-2119457892-27	0.1 -0.5	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation par mélange avec d'autres produits ou sur-exposition faire sortir à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Enlever immédiatement tout vêtement souillé puis rincer la peau à l'eau froide.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau froide pendant plusieurs minutes. Consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil intact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne PAS faire vomir. Contacter le Centre anti-poison Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Possibilité d'irritation des yeux et des muqueuses en l'absence de rinçage immédiat.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Pas d'information disponible.

## SECTION 5: Mesure de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction : A choisir en fonction du type et des circonstances de l'incendie et des matériaux environnants (eau pulvérisée, CO2, produit chimique sec tout usage)

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultants du mélange

Risque d'incendie : Mélange non inflammable (solution aqueuse contenant une proportion majeure d'eau).  
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimiquement résistants.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles générales : Le produit pur peut endommager les vêtements. Porter des lunettes de protection en cas de projection possible dans les yeux. Fournir les équipements de protection adéquats aux équipes de nettoyage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Port de gants et de lunettes recommandé. Aérer les locaux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recouvrir avec une matière absorbante et jeter dans un container à déchets prévu à cet effet pour une élimination appropriée par un spécialiste par la suite. Empêcher le déversement dans les égouts et les eaux publiques. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer les déversements avec de l'eau le plus rapidement possible, utiliser une matière absorbante inerte pour les collecter (sable, gel de silice, agglomérant universel, sciure). Les propriétés oxydantes de l'hypochlorite de sodium peuvent être neutralisées par une solution d'hyposulfite de sodium de 5 à 10%. Nettoyer les résidus restants avec beaucoup d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13 ; sur l'équipement de protection individuelle, voir la section 8.

## SECTION 7: Manipulation et Stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux et la peau. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer abondamment et rapidement à l'eau froide. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation, maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'abri de la lumière. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré (température supérieure à 0°C et 25°C maximum). Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Ne pas stocker à proximité d'oxydants ou d'acides. Tenir hors de portée des enfants. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ne pas utiliser en mélange ou en combinaison avec d'autres produits, en particulier des produits acides comme les détartrants. Ne pas diluer ou transférer dans un récipient dédié à l'alimentation. Utiliser le produit seul pur ou diluer dans l'eau froide. Suivre les conseils d'utilisation mentionnés sur l'étiquette.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydroxyde de Sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Aucune protection particulière n'est nécessaire pour les yeux ou la peau dans les conditions normales d'utilisation. Au cours de la fabrication et du conditionnement, si des contacts avec la peau ou les yeux sont possibles, le port de lunettes de sécurité et de gants en caoutchouc est conseillé.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains :

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

Matériel	: Gants en caoutchouc
Taux de perméabilité	: > 480 min
Epaisseur du gant	: 0.7 mm
Protection de la peau	: Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire	: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.

### SECTION 9: Propriétés Physiques et chimiques

#### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique à 20°C	: Liquide
Apparence	: Liquide clair à incolore
Couleur	: Clair, Transparent à Jaune clair
Odeur	: Caractéristique (Javel)
Seuil olfactif	: Pas de donnée disponible
pH	: 13.2
Taux relatif d'évaporation (butylacetate=1)	: Pas de donnée disponible
Point de fusion	: Pas de donnée disponible
Point de congélation	: Pas de donnée disponible
Point d'ébullition	: Pas de donnée disponible
Point Eclair	: Pas applicable
Température d'auto-inflammation	: Pas de donnée disponible
Température de décomposition	: Pas de donnée disponible
Flammabilité (solid, gas)	: Pas de donnée disponible
Pression de vapeur	: Pas de donnée disponible
Pression de vapeur relative à 20 °C	: Pas de donnée disponible
Densité relative	: 1.05
Solubilité	: Complètement miscible à l'eau.
Coefficient de partage	: Pas de donnée disponible
Viscosité cinématique	: Pas de donnée disponible
Viscosité dynamique	: Identique à l'eau
Propriétés explosives	: Pas de donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Pas de donnée disponible
Limite d'explosivité	: Pas de donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas de donnée disponible

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit avec les acides, les oxydants et les réducteurs. Sensible à la température. Stable dans des conditions normales de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acides: un gaz dangereux chlore peut se dégager (réaction exothermique)

Métaux: corrosion de l'Aluminium ou du Zinc avec dégagement d'un gaz inflammable l'hydrogène.

Quelques oxydants comme l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous forme solide, des réducteurs tels que l'ammoniaque et les dérivés azotés.

#### 10.4. Conditions à éviter

Garder hors de portée de la lumière ou des températures excessives dans un endroit fermé.

#### 10.5. Matériaux incompatibles.

Acides: un gaz dangereux chlore peut se dégager (réaction exothermique)

Métaux: corrosion de l'Aluminium ou du Zinc avec dégagement d'un gaz inflammable l'hydrogène.

Quelques oxydants comme l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous forme solide, des réducteurs tels que l'ammoniaque et les dérivés azotés

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales de stockage. Se décompose lentement en donnant de l'oxygène et du chlorure de sodium. Cette réaction peut être accélérée en présence de température élevée, de lumière ou d'impuretés métalliques.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalatoire) : Non classé

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

La Croix Eau de Javel	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel (selon la contribution toxique de chacun des composants)
Corrosion / Irritation de la peau	: Provoque une irritation cutanée pH: 13.2
Lésions / Irritation oculaires	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 13.2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé
Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Le produit fini n'a pas été testé dans son ensemble.
Autre information	: INGESTION : L'ingestion accidentelle d'une petite quantité de produit peut avoir des effets au niveau du transit gastro-intestinal, voire entraîner un léger malaise, mais aucun effet nocif grave n'est à craindre. L'ingestion de grandes quantités de produit ou une exposition plus longue peuvent provoquer une irritation du canal digestif.
Information supplémentaire	: Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant, cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Colgate-palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée. Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la SECTION 3 de la Fiche de données de sécurité.

## SECTION 12: Informations relatives à l'écologie

### 12.1. Toxicité

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

La Croix Eau de Javel	
Persistance et dégradabilité	Les solutions d'hypochlorite de sodium se décomposent rapidement dans l'environnement en produits inoffensifs (oxygène, chlorure de sodium) et ne se bio-accumulent pas. Le produit rejeté après un usage normal n'affecte pas le bon fonctionnement des stations d'épuration et a un effet négligeable sur l'environnement naturel.

### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Les solutions d'hypochlorite de sodium ne sont pas bio-accumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT and vPvB

Pas de données disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitements des déchets : Toute mesure d'élimination doit respecter les lois et règlements nationaux. Ne pas déverser dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans le sol. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport.

En conformité avec ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

- UN-No. (ADR) : UN 3082  
UN-No. (IMDG) : UN 3082

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

UN-No.(IATA) : UN 3082  
UN-No.(ADN) : UN 3082  
UN-No. (RID) : UN 3082

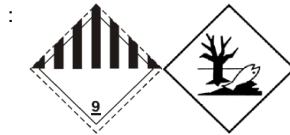
### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Designation officielle de transport (ADR) : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.s.a. (Solution d'Hypochlorite de Sodium)  
Designation officielle de transport (IMDG) : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.s.a. (Solution d'Hypochlorite de Sodium)  
Designation officielle de transport (IATA) : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.s.a. (Solution d'Hypochlorite de Sodium)  
Designation officielle de transport (ADN) : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.s.a. (Solution d'Hypochlorite de Sodium)  
Designation officielle de transport (RID) : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.s.a. (Solution d'Hypochlorite de Sodium)

### 14.3. Classe de danger au transport

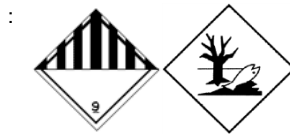
#### ADR

Classe de Danger au transport (ADR) : 9  
Etiquette de danger (ADR) : 9



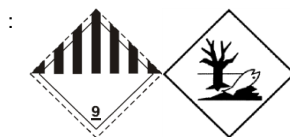
#### IMDG

Classe de Danger au transport (IMDG) : 9  
Etiquette de danger (IMDG) : 9



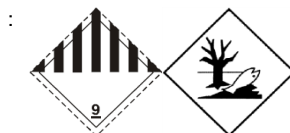
#### IATA

Classe de Danger au transport (IATA) : 9  
Etiquette de danger (IATA) : 9



#### ADN

Classe de Danger au transport (ADN) : 9  
Etiquette de danger (ADN) : 9



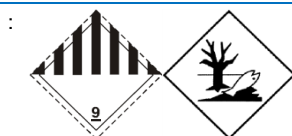
#### RID

Classe de Danger au transport (RID) : 9  
Etiquette de danger (RID) : 9

# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: III
Groupe d'emballage (RID)	: III

### 14.5. Danger pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Autre information	: Pas de données supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport terrestre

Code de classification	: M6
Dispositions spéciales	: 274; 335; 375; 601
Quantités limitées	: 5L
Quantités exceptées	: E1
Instructions d'emballage	: P001; IBC03; LP01; R001
Dispositions spéciales d'emballage	: PP1
Dispositions pour l'emballage en commun	: MP 19
Instruction de transport de citernes mobiles et de containers de vrac	: T4
Dispositions spéciales pour le transport de citernes mobiles et de containers de vrac	: TP1, TP29
Code citerne ADR	: LGBV
Dispositions spéciales pour les citernes ADR	: -
Véhicules pour le transport en citernes	: AT
Catégorie de transport (Code de restriction tunnel)	: 3 (-)
Dispositions spéciales de colis	: V12
Dispositions spéciales de vrac	: -
Dispositions spéciales de chargement, déchargement et manutention	: CV13
Dispositions spéciales d'exploitation	: -
Indice Kemler (Numéro d'identification du danger)	: 90
Etiquette Orange	



#### 14.6.2. Transport maritime

Pas de données supplémentaires disponibles.

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas de données supplémentaires disponibles.

#### 14.6.4. Transport par voies navigables

Pas de données supplémentaires disponibles.

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Pas de données supplémentaires disponibles.

### 14.7. Transport en vrac selon l'annexe II (MARPOL 73/78 et le code IBC )

Non applicable



# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Règlements, législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Règlements Européens

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	:	Non applicable

Autres réglementations:

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Règlement (CE) n ° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### SECTION 16: Autres informations

Cette fiche de sécurité complète les informations figurant sur l'emballage du produit. En particulier, les conseils d'utilisation et les mises en garde indiqués sur l'étiquette doivent être suivis.

Les renseignements que cette fiche contient sont basés sur l'état des connaissances de Colgate-Palmolive à la date de publication de cette fiche. Ils sont donnés de bonne foi. Néanmoins, la Société ne peut pas garantir leur précision, fiabilité ou intégralité, et donc décline toute responsabilité quant aux pertes ou dommages éventuels survenus à la suite de l'utilisation de ces données.

Les conditions d'utilisation et de manipulation du produit n'étant pas sous le contrôle de Colgate-Palmolive, la Société décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages qui pourraient survenir lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas un contrat ou un engagement commercial.

Texte Complets des phrases H et EUH ainsi que pour les autres abréviations :

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Toxicité chronique le milieu aquatique, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3



# LA CROIX EAU DE JAVEL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) avec son amendement Règlement (EU) n°2015/830

---

### EXCLUSION DE RESPONSABILITE

*Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous jugeons fiables. Toutefois, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à son exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être hors de nos connaissances. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons pas la responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages ou frais découlant de ou en aucune façon liée à la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

---